



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

COMITE REGIONAL PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DES CLUBS « FEMININS » PAR EQUIPE SAISON 2018

▲ Article 1 - Création

Le championnat des clubs se déroule par équipes composées de 4 à 6 joueuses d'un même club avec classement par divisions. Les équipes sont réparties dans des groupes constitués géographiquement, dans la mesure du possible. Le système des montées et descentes étant appliqué selon le règlement du comité départemental qui fixe lui-même le nombre de montées et descentes en fonction du nombre de groupes et du nombre d'équipes engagées.

▲ Article 2 - Engagement

Un club peut engager plusieurs équipes. Les équipes d'un même club seront placées dans des groupes différents. En cas d'impossibilité, elles seront opposées dès la première journée.

▲ Article 3 - Composition des équipes

La composition des équipes est ouverte à toutes les catégories féminines confondues (jeunes, seniors, vétérans). Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'une capitaine pouvant être joueuse.

Si une équipe utilise une « capitaine/coach » non joueuse, celle-ci doit impérativement être licenciée dans le club de l'équipe qu'elle coach. Le coach peut être un homme puisqu'il ne joue pas.

Les équipes seront constituées de 4 joueuses mais les feuilles de match présentées avant le début de chaque rencontre peuvent comporter jusqu'à 6 joueuses (soit 2 remplaçantes).

La composition des équipes en doublette et en triplète est effectuée librement par la capitaine d'équipe avant chaque phase et n'est portée à la connaissance des adversaires qu'une fois le tirage au sort effectué.

Une seule joueuse mutée extra-départemental est autorisée par équipe.

Dans le cas où un club engage plusieurs équipes, les joueuses inscrites dans l'équipe 1 ne pourront pas être engagées dans la deuxième équipe.

▲ Article 4 - Remplacements

Les remplacements éventuels en cours de match peuvent intervenir en cours de partie, sauf pour le tête à tête. Dans les parties en doublette et en triplète, le remplacement dans chacune des doublettes est autorisé ainsi qu'un remplacement dans la triplète.

Modalités de remplacement : Chaque remplacement envisagé doit être signalé par la capitaine de l'équipe à la capitaine de l'équipe adverse et à l'arbitre, lors de la mène précédant le remplacement. Dans tous les cas, la joueuse remplacée ne peut revenir dans la partie. Le remplacement annoncé à l'adversaire est validé même s'il n'a pas été effectué. La joueuse qui devait remplacer est considérée comme participante. Dès lors, elle ne peut plus prétendre à remplacer dans une autre partie (doublette ou triplète).

La triplète et le Tir de précision se font normalement en même temps

Même si l'épreuve de tir est faite en séparé pour des raisons de facilité d'organisation, « la joueuse désignée pour le Tir » a donc de fait été « sortie » pour cette épreuve de Tir et ne peut donc pas faire partie de la Triplette ni remplacer dans la Triplette.

✦ Article 5 - Déroulement des matches et attribution des points

Toutes les parties se feront sur des terrains tracés (3m sur 12m minimum) et numérotés avec un cercle matérialisé.

1. Premier tour qualificatif en poules normales :

Chaque match comprend 3 phases qui sont :

- Phase 1 : 4 parties en tête à tête à 2 points ($4 \times 2 = 8$ points)
- Phase 2 : 2 parties en doublette à 4 points ($2 \times 4 = 8$ points)
- Phase 3 : 1 partie en triplette à 5 points ($1 \times 5 = 5$ points)

Total du match : $8+8+5=21$ points

A l'issue des 3 parties de poules, les équipes ayant remportées 2 matches seront qualifiées pour la suite du championnat des clubs en élimination directe. Les autres équipes intègrent la coupe du comité départementale.

 Si partie de cadrage et/ou 8^{ème} de finale, attribution de points identique (ci-dessus)

A PARTIR DES ¼ DE FINALE

2. Suite du championnat des clubs en élimination directe :

Chaque match comprend 4 phases qui sont :

- Phase 1 : 4 parties en tête à tête à 2 points ($4 \times 2 = 8$ points)
- Phase 2 : 2 parties en doublette à 4 points ($2 \times 4 = 8$ points)
- Phase 3 : 1 partie en triplette à 4 points ($1 \times 4 = 4$ points)
- Phase 4 : 1 épreuve de Tir de précision selon la formule « championnat du Monde » (en parallèle du triplette) à 4 points ($1 \times 4 = 4$ points)*

Total du match : $8+8+4+4 = 24$ points

Le système de points est établi de sorte que le match nul soit possible.

Le total des points (maxi 24) est effectué en fin de rencontre pour déterminer le résultat du match.

(* Cas particulier d'égalité dans l'épreuve de tir de précision

En cas d'égalité de points entre 2 équipes dans l'épreuve de Tir, les 4 points seront partagés entre les 2 équipes (2 points par équipe).

En cas d'égalité à l'issue des 4 phases, une phase supplémentaire de tir appelée « mot subite » sera disputée.

Déroulement de l'Epreuve de Tir de Précision simplifié « mort subite » :

- Cercle de tir de 1m de diamètre (cercle de placement de la boule cible)
- Cercle de lancer de 0.5m de diamètre (cercle de lancer / position du tireur)
- Le tir s'effectue uniquement à la distance de 7.5m sur 2 tours, c'est-à-dire que chacune des 4 tireuses aura 2 boules à tirer.
- Liste de 4 joueuses préétablie par les 2 capitaines avant le tir.
- A chacun des 2 tours, le tir s'effectue sur une seule boule placée au centre du cercle de tir en opposant une à une, en alterné, les joueuses dans l'ordre de la liste.
- La désignation de l'équipe qui débute le tir se fait par tirage au sort.

- Les points sont comptabilisés par la table de marque par annonce de l'arbitre principal placé au cercle de la surface de tir après validation du tir (jugement des pieds dans le cercle) par le 2^e arbitre placé au pas de tir.
- 1 point pour la boule touchée restant dans le cercle de tir.
- 3 points pour la boule touchée et sortie du cercle de tir.
- 5 points pour le carreau restant dans le cercle de tir.
- L'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points à la fin des 2 tours remporte le match.
- En cas d'égalité lors des phases finales, après les 2 tours de tir de précision simplifié, on procédera à l'épreuve de tir appelée « mort subite » aux mêmes conditions que dans les 2 tours, sauf que le match est perdu par l'équipe qui aura, la première, simplement manqué la boule cible. Ceci à la condition évidente que chaque équipe ait tiré le même nombre de boules.

3. Déroulement de la coupe départementale des clubs : 2^e tour qualificatif en poules normales

Les équipes ayant perdu dans le championnat des clubs accèdent automatiquement à la Coupe Départementale des clubs, auxquelles se rajoutent les équipes de Monaco et les équipes n'ayant pu s'inscrire au Championnat des Clubs.

Chaque match comprend 3 phases qui sont :

- Phase 1 : 4 parties en tête à tête à 2 points (4x2 = 8 points)
- Phase 2 : 2 parties en doublette à 4 points (2x4 = 8 points)
- Phase 3 : 1 partie en triplète à 5 points (1x5 = 5 points)

Total du match : 8+8+5=21 points

À l'issue des 3 parties de poules, les équipes ayant remportées 2 matches seront qualifiées pour la suite de la Coupe Départementale des clubs en élimination directe.

♣ Article 6 – Déroulement de la saison

Les rencontres se déroulent entre le 1er avril et le 30 novembre selon un calendrier établi par le comité départemental, dates butées pour chaque tour de poules, partie de cadrage et 1/8^e finale.

Les ¼ de finale et les ½ finales se dérouleront le dimanche 11 novembre 2018 au Parc des Sports.

Les ¼ de finale débiteront le matin à partir de 9h, les ½ finales se joueront à 14h30 (un repas est prévu entre les deux tours sur réservation).

Les finales se dérouleront le dimanche 25 novembre 2018 au Parc des Sports à partir de 10h. (un repas est prévu à l'issue des doublettes, offert pour les joueuses uniquement).

♣ Article 7 - Charges du club organisateur

Le club organisateur se doit de procéder au traçage des jeux ; de prévoir une sonorisation, d'assurer la transmission des résultats, de régler les frais d'arbitrage.

♣ Article 8 - Forfaits

Un club sachant qu'une de ses équipes est forfait a pour obligation de prévenir son ou ses adversaires et le responsable du comité de pilotage par téléphone au plus tard l'avant-veille de la rencontre.

Ceci ne dispense pas le club de l'amende pour forfait.

L'équipe vainqueur d'un forfait sera considérée comme ayant remporté le match.

♣ **Les amendes :**

Premier forfait : 50 €

Deuxième forfait : 50 €

Un deuxième forfait équivaut à un forfait général.

Les dates des rencontres sont libres avec une date butoir pour chaque journée. **Il ne sera accepté aucune dérogation, les sites sont définis dans le club qui reçoit** au départ du championnat. Le report global d'une journée ou le déplacement d'un site ne pourra intervenir que sur décision ou validation de la Commission Féminine. Aucun arrangement de club à club ne sera accepté par respect pour le club organisateur et par

équité sportive. Dans l'impossibilité de trouver une date qui convienne aux 2 équipes, la rencontre se fera à la date butoir et au lieu prévu sur le calendrier. Un cas de force majeure sera étudié par la Commission Féminine.

♣ **Article 9 – Tenue vestimentaire**

Les joueuses participant aux différentes rencontres doivent porter au moins un haut identique portant l'identification du club, y compris pour les « tête à tête ».

♣ **Article 10 – Cercles de lancements**

Chaque club participant à une journée doit présenter au moment de son inscription les cercles de lancement.

- ♣ **Toute réclamation, observation ou autre ...** devra être adressée directement à la Commission Féminine : cdamcommissionfeminine@gmail.com
- ♣ **Les feuilles de match** devront être envoyées **correctement remplies** (*nom des équipes, scores des parties, signatures des capitaines*) à la Commission Féminine ou remises à un de ses représentants pour permettre un affichage régulier et significatif du classement général.
- ♣ **Le club qui s'inscrit au Championnat de Club en accepte tacitement le règlement en vigueur**
Les rencontres se joueront suivant l'application stricte du règlement de jeu officiel de la FFPJP.
- ♣ **TOUT POINT NON PREVU PAR CE REGLEMENT INTERIEUR SERA EXAMINE PAR LA COMMISSION FEMININE.**